

**dossier
de
presse**



Les Départements franciliens engagés au service de leurs citoyens

**En 2023, le FS2i accélère
la transition écologique
de la région-capitale**

3 octobre 2023

**DÉPARTEMENTS
SOLIDAIRES**



Fonds de solidarité interdépartementale par l'investissement



Yvelines
Le Département





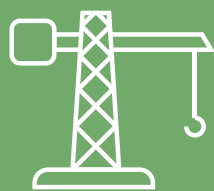
Depuis sa création, le FS2i a permis de mobiliser **757 M€** au bénéfice des projets d'investissement de chacun des sept départements membres.

L'« effet péréquateur » du FS2i s'élève à **346 M€** depuis 2019.

Les coûts de fonctionnement sont dérisoires : ils représentent **0,04 %** du budget total.

CHIFFRES CLÉS

En 2023 le fonds est doté de **158 M€**



En plus de projets financés sur plusieurs années, tels que le remontage de la flèche de la Basilique de Saint-Denis, le FS2i co-finance

62 projets à hauteur de **140 M€**, couvrant près de la moitié des dépenses annuelles pour ces projets (45%).



86 % soit **120 M€** sont fléchés sur des projets à haute valeur ajoutée environnementale, dont près de la moitié sur des projets de mobilité durable (56 M€) et plus d'un tiers sur des projets de construction durable (41 M€).



PRÉSENTATION RAPIDE DU FS2I

L'échelon départemental, garant de l'égalité territoriale

Les Départements franciliens sont des collectivités dont les bases financières sont saines, dotées de moyens financiers significatifs et d'une connaissance fine des problématiques de leurs territoires. Soucieux d'utiliser leurs capacités d'intervention à des fins concrètes et porteuses de bénéfices de long-terme pour les générations futures, ils ont le souci **d'offrir un cadre de vie amélioré, équilibré et attractif aux populations du territoire francilien.**

En 2018, **les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et des Yvelines décident de créer le FS2i afin de conduire une politique d'investissement solidaire** et ainsi corriger les inégalités qui affectent le développement équilibré de la région francilienne.

En finançant des projets sur des thématiques d'attractivité communes (transport, rénovation urbaine, préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2024) et des équipements interdépartementaux, il permet **d'homogénéiser et consolider l'offre de services publics sur le territoire.**

Les engagements du FS2i :

- Faire de l'Île-de-France un territoire de recherche et d'excellence
- Renforcer les cohésions sociales
- Permettre l'égal accès aux sports et loisirs

Chaque année depuis 2019, les engagements qu'ils prennent sont le fruit d'une **réflexion concertée** qui débouche sur une décision unanime.

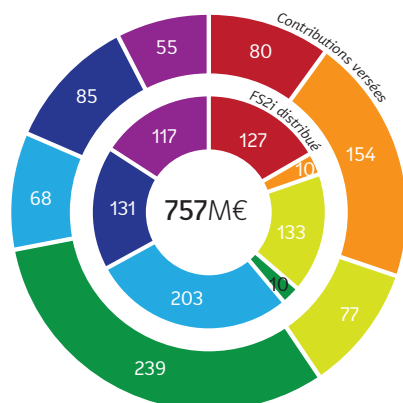
Le FS2i, un outil puissant de solidarité active entre les Départements franciliens

Depuis sa création en 2019, le FS2i a permis de mobiliser 757 M€ (voir graphique 1a), au bénéfice des projets d'investissement des sept départements membres. Pourtant, grâce à la souplesse de ses principes de gouvernance, les charges annuelles de fonctionnement du fonds ne s'élèvent qu'à 70 k€ (soit 0,04% du budget total).

Fondé sur des principes forts de solidarité, il a été pensé pour bénéficier aux territoires qui en ont le plus besoin. Depuis sa création, son « effet redistributeur » s'est élevé à 346 M€ (voir graphique 1b).

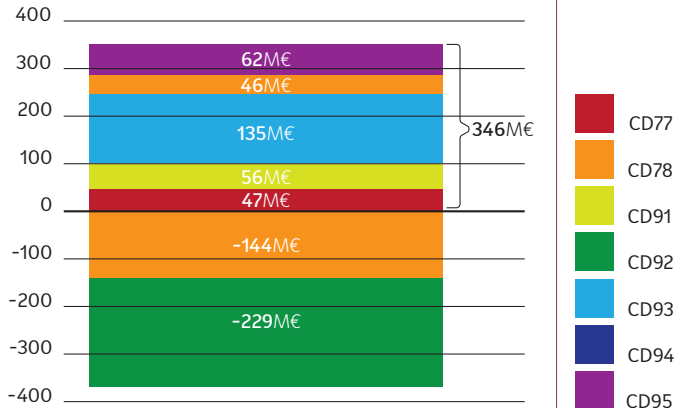
Graphique 1a

Répartition des flux FS2i en cumul de 2019 à 2023 en M€



Graphique 1b

Soldes nets en cumul de 2019 à 2023 en M€ (FS2i perçu-contributions)





LA PRIORITÉ 2023, accélérer la transition écologique d'Ile-de-France : développer les mobilités durables, préserver la biodiversité, encourager la rénovation énergétique

Le FS2i, un outil agile contribuant à l'équilibre entre les nécessités environnementales, sociales et économiques de la région Île-de-France

Le FS2i a vocation à financer les projets d'investissement d'intérêt général **dans tous les domaines d'intervention des Départements.**

En outre, l'agilité conférée par les règles de gouvernance du fonds permet à son conseil d'administration de **lui conférer chaque année des orientations spécifiques** en fonction des nécessités de financement récurrentes ou ponctuelles identifiées sur le territoire.

Par ailleurs le choix des projets sélectionnés permet de répondre à des **problématiques plus conjoncturelles** telles que l'aménagement des équipements sportifs et culturels dans le cadre des **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.**

En 2023, le FS2i permet aux Départements d'investir massivement en faveur de la transition écologique.

Des impératifs nouveaux tels que des événements climatiques extrêmes ou la crise énergétique ont des incidences directes majeures pour les collectivités territoriales ; ils appellent une **réponse forte, concertée et ciblée** de la puissance publique.

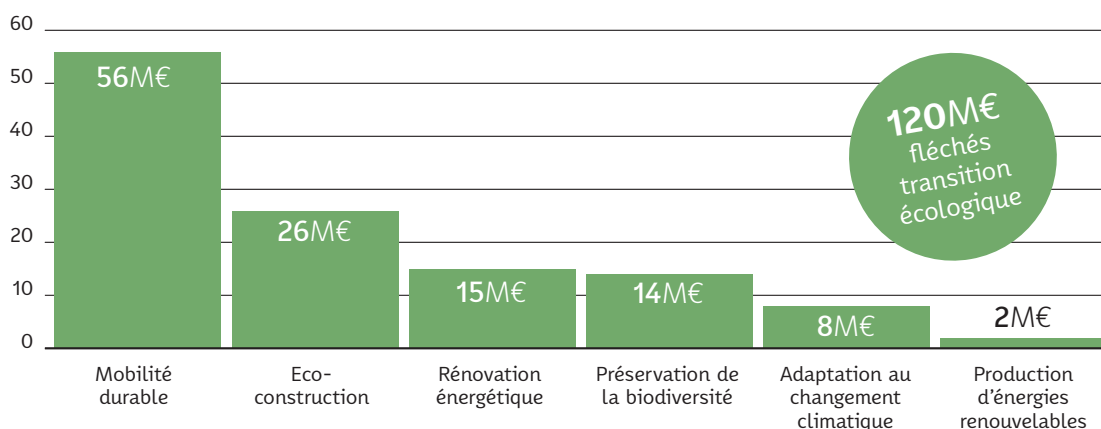
Chaque année, par les responsabilités qu'ils exercent en tant que maîtres d'ouvrages publics, **les Départements franciliens investissent près de 3 milliards d'euros.**

En 2023, conscients de l'impact de leurs choix en termes d'investissement public, ils choisissent d'utiliser cette force de frappe financière pour **orienter une part substantielle des subventions FS2i qui leur sont allouées vers des projets concourant à un objectif de transition écologique** (rénovation énergétique des bâtiments publics, protection de la biodiversité, développement des transports en commun).

• 86 % soit **120 M€** sont accordés à des projets à haute valeur ajoutée environnementale, dont près de la moitié sur des projets de mobilité durable (56 M€) et plus d'un tiers sur des projets de construction durable (éco construction et rénovation énergétique (41 M€) (voir graphique 2).

Graphique 2

Répartition des projets FS2i 2023 inscrits dans une démarche de transition écologique en M€



Par ailleurs, un travail fin conduit par les services départementaux a permis de mieux cibler l'intervention du fonds : **la moyenne de financement par projet atteint 2,3 M€**, permettant de couvrir près de la moitié du coût global des projets.



ZOOM SUR 7 PROJETS

Le FS2i accélère la transition écologique des Départements franciliens

7 projets emblématiques

Au travers du

Fonds de Solidarité Interdépartementale par l'investissement

FS2i

les **7** départements franciliens



répartissent environ

150 M€

chaque année

pour:

Accélérer la transition écologique

Développer les mobilités durables

Préserver la biodiversité

Encourager la rénovation énergétique

Faire de l'IDF un territoire de recherche et d'excellence

Renforcer les cohésions sociales

Permettre l'égal accès aux sports et loisirs

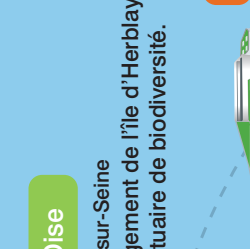
DÉPARTEMENTS SOLIDAIRES FS2i

Fonds de solidarité interdépartementale par l'investissement

Yvelines
Les Mureaux
Création de l'Institut Santé Parasport Connecté (ISPC), ayant pour objectif l'accompagnement à la pratique de l'activité physique et du sport des personnes en situation de handicap.



Val d'Oise
Herblay-sur-Seine
Aménagement de l'île d'Herblay en sanctuaire de biodiversité.



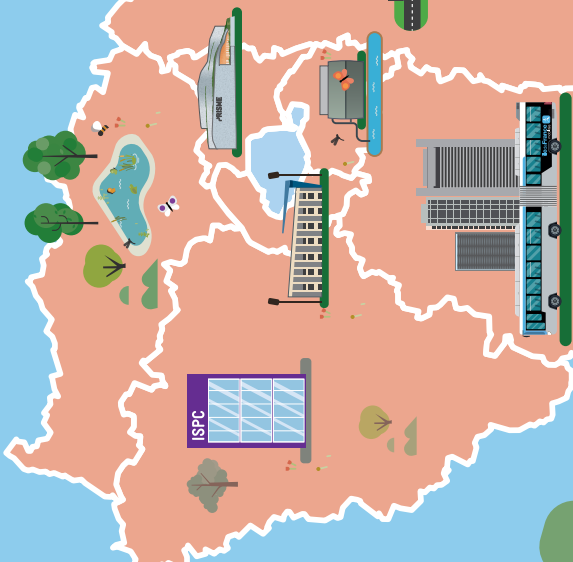
Seine-Saint-Denis

Bobigny
Création du Pôle de référence Sportif Inclusif Métropolitain (PRISME), un hub sportif dédié au para-sport qui comprendra également un centre de recherche dédié au sport et à la santé.



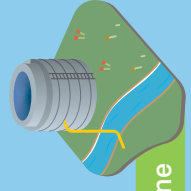
Hauts-de-Seine

Colombes
Modernisation du Stade Yves-du-Manoir, selon les normes environnementales et d'accessibilité, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.



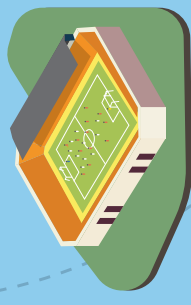
Val-de-Marne

Champigny-sur-Marne
Création d'une station de dépollution des eaux pluviales au ru de la lande, pour traiter les eaux avant le rejet dans la Marne.



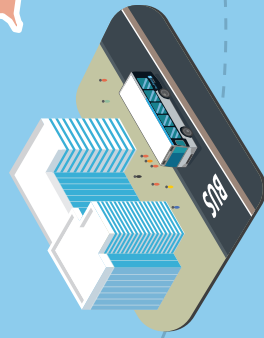
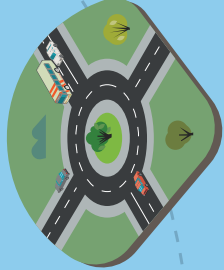
Essonne

Les Ulis - Orsay
Création d'une liaison de transports en commun desservant notamment le parc d'activités de Courtaboeuf (24 000 emplois)



Seine-et-Marne

Aménagement et rénovation des routes RN36 et 4 (créneaux de dépassement, aménagement de carrefours), suite à la loi 3DS transférant la responsabilité de ces routes au département.





© Groupement Moon safari

L'INSTITUT SANTÉ PARASPORT CONNECTÉ (ISPC) AUX MUREAUX (78)

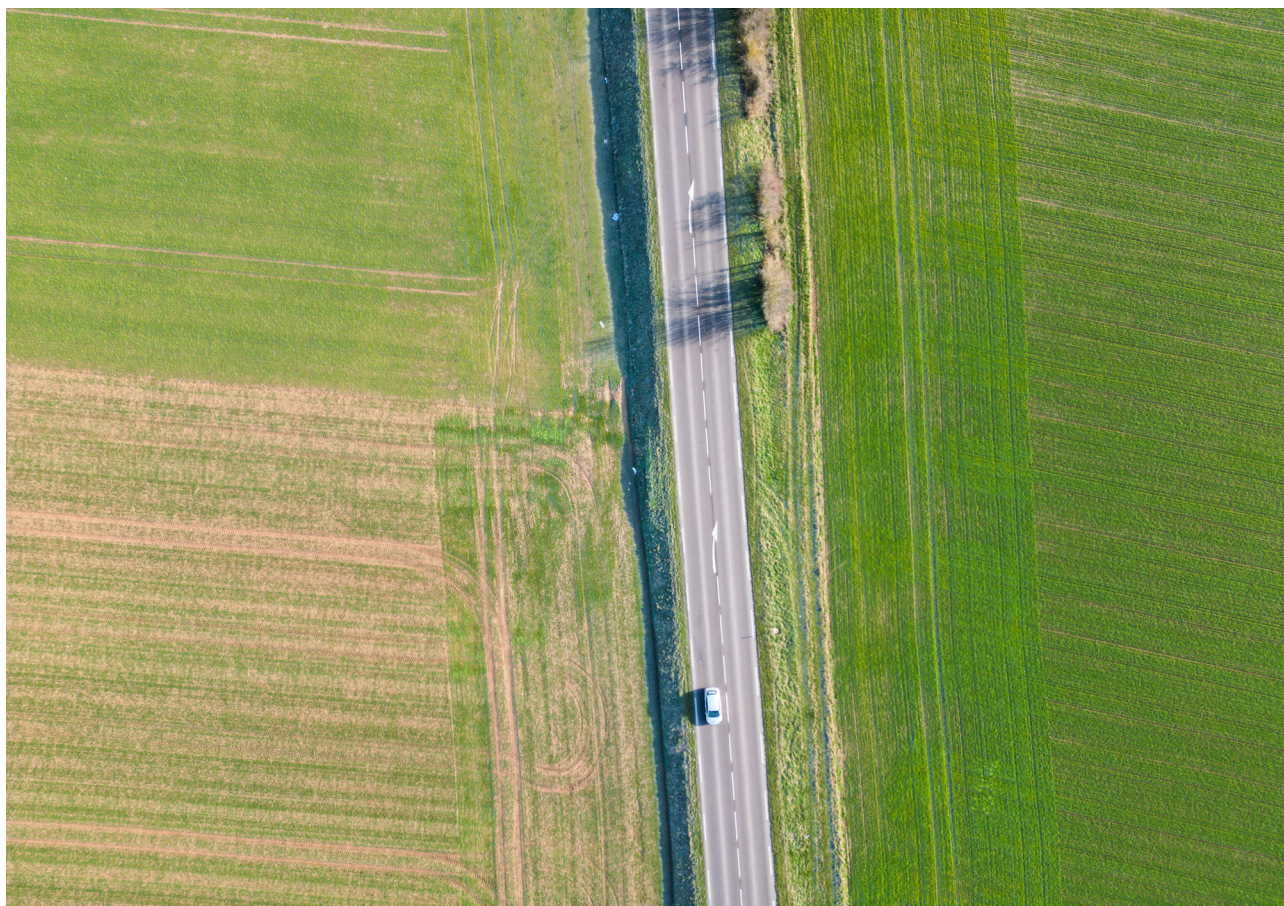
Sous la présidence du Pr. François Genêt, chef de service à l'Hôpital Poincaré, l'ISPC est le premier institut dédié exclusivement au parasport et à la santé des personnes en situation de handicap.

Il mobilisera, sur un seul site, un écosystème de compétences médicales, scientifiques, pédagogiques et technologiques dédiées à l'évaluation du sport loisir adapté, au parasport-santé, à la détection et à l'entraînement des hauts potentiels ; à la formation des professionnels de santé dédiés ; à la recherche sur l'amélioration des performances des sportifs en situation de handicap et de leurs appareillages.

Sa localisation sur le site de Bècheville permettra de favoriser les synergies avec les autres projets à proximité, tel que le Campus des Métiers de la Santé.

Les objectifs de l'établissement, à visée internationale, sont multiples :

- Devenir le premier centre de référence national de prévention par l'activité physique et le sport des personnes en situation de handicap ;
- Rendre médicalement et techniquement possible la pratique d'une activité physique adaptée pour 16 000 consultations de personnes en situation de handicap en année cible ;
- Former 250 professionnels de santé, de la rééducation ou du sport à cette capacitation parasportive ;
- Initier et centraliser des recherches physiologiques et technologiques d'excellence autour du parasport en réunissant compétences et moyens publics et privés.



© DR

L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉNOVATION DES ROUTES RN 36 ET 4 (77)

Le Département de Seine-et-Marne déploie une politique ambitieuse en faveur de l'entretien, de la rénovation et de la sécurisation des 4 400 km de routes dont la collectivité a la charge, tout en développant son action volontariste en faveur des autres infrastructures routières dont l'État nécessite l'engagement de la collectivité, au premier rang desquelles les routes nationales.

Conformément à ce que prévoit la loi 3DS, le Département a sollicité auprès de l'État, le transfert de la RN 4 et de la RN 36.

Ce transfert sera effectif le 1^{er} Janvier 2024 et le Département engagera sans attendre un programme important de remise en état des 69 kilomètres de la RN4 et des 39 kilomètres de la RN36 qui sera achevé d'ici 2026, pour un montant total de 40 millions d'euros.

Le Département réalisera en parallèle des projets destinés à sécuriser plusieurs carrefours et aménagera 10 créneaux de dépassement sur la RN36 et sur la partie bidirectionnelle de la RN4.



© Quatre-vingt douze

RÉAMÉNAGEMENT DU MAILLAGE EN TRANSPORT EN COMMUN – LES ULIS (91)

Le Département de l'Essonne accompagne la transformation du parc d'activités de Courtaboeuf, un des principaux poumons économiques franciliens et l'un des plus vastes d'Europe, en un véritable pôle d'innovation et de recherche. Cela passe notamment par la réalisation de projets d'infrastructures de mobilité structurants, à savoir le réaménagement de l'échangeur du Ring des Ulis et du diffuseur de Mondétour, la liaison douce Marcoussis - Villejust - Ring des Ulis, l'étude de requalification de la RD 118 en boulevard urbain et la livraison du Transport collectif en site propre (TCSP) et du réseau de bus à haut niveau de service (BHNS) Massy - Les Ulis. Ces projets doivent permettre de faciliter l'accès et les circulations depuis et vers le pôle de Courtaboeuf afin que son dynamisme et son rayonnement interdépartemental puissent bénéficier à l'ensemble du sud-ouest de l'Île-de-France.



Architectes : CGA & OLGGA ©SORA

UN NOUVEAU VISAGE POUR LE STADE DÉPARTEMENTAL YVES-DU-MANOIR À COLOMBES (92)

Le Département des Hauts-de-Seine veille depuis 2002, sur le patrimoine sportif et historique du Stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes. Cent ans après les Jeux de 1924, le lieu s'apprête à vivre une nouvelle olympiade. Retenu pour accueillir les épreuves de hockey sur gazon des Jeux de Paris 2024, le complexe a subi une vaste phase de travaux qui s'achèvera fin 2023.

Des travaux d'envergure

Après avoir reçu les Jeux de 1924, le Stade départemental Yves-du-Manoir va écrire une nouvelle page de sa riche histoire avec les Jeux de Paris 2024. **Dans le cadre d'une opération d'ensemble de 94.2 M€, dont 80.6 M€ pris en charge par le Département, le chantier a permis la construction et la réhabilitation de :**

- 2 terrains synthétiques éclairés pour le hockey sur gazon, 1 tribune attenante de 1 000 places, 2 bâtiments neufs (avec locaux administratifs et techniques, vestiaires, etc.), le terrain olympique refait (surface et éclairage) avec sa tribune historique remise aux normes, 4 terrains de football, 3 terrains de rugby et 1 nouvel anneau d'athlétisme

Ces travaux ont également été menés avec des ambitions d'excellence environnementale particulièrement développées : un bilan carbone maîtrisé sur l'ensemble des travaux et une réduction des consommations d'énergie sur le site grâce à une démarche de conception et un choix de matériaux éco-responsables.

Après les Jeux de 2024, la Fédération française de hockey s'implantera de manière pérenne au stade départemental Yves du Manoir, ainsi qu'un club résident des Hauts-de-Seine : le Racing club de France Hockey 92 Colombes. Ces installations répondront également aux besoins du Département, de la Fédération et de son centre national d'entraînement, des publics scolaires et universitaires, des associations et des clubs sportifs, notamment du Racing Club de France Football 92 et du Racing Club de France Rugby.



LE PÔLE DE RÉFÉRENCE INCLUSIF ET SPORTIF MÉTROPOLITAIN (PRISME) À BOBIGNY (93)

Le Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain (PRISME) sera livré pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 au stade de la Motte à Bobigny. Réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, avec le soutien de la Métropole du Grand Paris, la SOLIDEO, la Région Île-de-France, le Fonds de solidarité interdépartementale par l'investissement et la ville de Bobigny, cet équipement unique en Europe du point de vue de son accessibilité, sera le seul héritage physique des Jeux paralympiques de 2024.

Le PRISME incarnera une vision inclusive et innovante de la ville de demain en proposant des espaces sportifs et non-sportifs, des circulations, des services ou encore une signalétique pensée à l'aune de la conception universelle.

Sur un espace 13 000 m², ce hub parasportif s'articulera autour de 3 axes :

- Un centre sportif loisir et haut-niveau qui vise à proposer des créneaux de manière prioritaire aux associations parasportives du territoire, aux acteurs du médico-social qui développent des activités sportives et scolaires (priorité donnée aux classes Ulis), tout en offrant un site d'entraînement et de compétition aux grandes fédérations sportives et parasportives.
- Un pôle ressources et formation qui développera des actions de formation et d'accompagnement du mouvement sportif et des collectivités territoriales à la pratique parasportive.
- Un centre médical et de recherche, qui s'intégrera dans la stratégie de l'Agence régionale de santé du parcours de soins, avec un pôle santé pour les personnes en situation de handicap, les parasportifs de haut niveau, ainsi qu'une offre de médecine du sport tournée vers le handicap et un centre de santé mentale.



© DR

LA STATION DE DÉPOLLUTION DES EAUX PLUVIALES (SDEP) À CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)

Le Département fait du retour de la baignade dans la Marne et la Seine une priorité, accélérée par l'organisation des JOP 2024, afin d'offrir une amélioration du cadre de vie et de renforcer l'attractivité du Val-de-Marne.

C'est ainsi que le bassin versant du Ru de la Lande, qui couvre en particulier la ville de Champigny-sur-Marne, a été désigné comme secteur ultra-prioritaire, et qu'il a été décidé de construire la Station de Dépollution des Eaux Pluviales (SDEP) qui devrait être livrée au printemps 2024.

À ce jour, les eaux de pluie du bassin versant du Ru de la Lande sont dirigées vers deux bassins de stockage situés en amont de la SDEP :

- Le bassin de la Laiterie (20 000 m³) à Villiers-sur-Marne
- Le bassin de la Bonne Eau (17 500 m³) à Champigny-sur-Marne

Ces bassins filtrent les plus gros polluants par dégrillage et une partie de la pollution particulaire par décantation naturelle. Pas totalement propres, ces eaux pluviales seront demain acheminées vers la Station de Dépollution des Eaux Pluviales (SDEP), située 62 avenue Carnot à Champigny-sur-Marne, qui disposera aussi d'un bassin de stockage de 8 000 m³ car deux prises d'eau ont été créées à proximité (rue de la Plage et sous la Place du Marché).

Dernier maillon d'une chaîne de 3 bassins de stockage enterrés représentant un volume total de 45 500 m³, soit l'équivalent de 18 piscines olympiques, la SDEP sera non seulement équipée de dégrilleurs et décanteurs lamellaires mais surtout de puissantes lampes UV permettant d'éliminer 99,9% des bactéries présentes dans les eaux pluviales.

Les eaux de pluie ainsi devenues propres seront ensuite déversées dans la Marne à un débit de 700 litres par seconde, soit l'équivalent d'une piscine olympique d'eau propre déversée par heure.

Le Département du Val-de-Marne assure la maîtrise d'ouvrage de la construction de la SDEP. Son fonctionnement sera moderne, car entièrement automatisé et surveillé à distance, et écologique grâce au procédé d'élimination des bactéries par ultra-violet.

Le coût total de cette opération s'élève à 62M€ TTC. Les travaux d'un montant de 55 M€ TTC sont financés à hauteur de :

- 44% par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)
- 36 % par le Département du Val-de-Marne (CD94)
- 15 % par le Fonds de Solidarité Interdépartementale par l'Investissement (FS2i)
- 5 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

La SDEP représente ainsi un formidable outil dans le cadre de l'héritage des Jeux de Paris 2024 pour atteindre l'objectif du retour durable de la baignade dans la Marne et la Seine, et ainsi permettre une amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du Val-de-Marne.



© Carole Desheulles

UN SANCTUAIRE DE BIODIVERSITÉ EN VAL D'OISE (95)

Lancé par le Département du Val d'Oise dès 2019, le projet de sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine est un projet inédit en Ile-de-France. Le projet de sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine, dorénavant propriété quasi intégrale du Département, consiste en des actions de renaturation dès 2024 : abaissement de l'altimétrie de l'île pour favoriser l'expansion des crues, création d'une mosaïque de milieux humides liés à la rivière par un réseau de mares et chenaux ; création d'une vaste zone herbacée de 4 000 m². Le site sera ensuite laissé en libre évolution et suivi par les partenaires scientifiques. De nombreuses espèces sont déjà recensées sur l'île comme le potanot (plante aquatique), l'aigrette garzette, le héron bihoreau, le martin pêcheur, la libellule fauve... De fait inaccessible au public, l'île fera l'objet de mesures administratives visant à limiter les usages (pêche, navigation) et le dérangement des espèces. Des actions de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public seront menées tout au long du projet. 3 millions d'euros seront investis par le Département, le FS2i et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Contact presse

Département de la Seine-et-Marne (77)

Pauline MAINGRE

pauline.maingre@departement77.fr

Département des Yvelines (78)

Éric DELAFOY

edelafoy@yvelines.fr

Département de l'Essonne (91)

Luce MARGONTY

lmargonty@cd-essonne.fr

Département des Hauts-de-Seine (92)

Muriel HOYAUX

mhoyaux@hauts-de-seine.fr

Département de la Seine-Saint-Denis (93)

Benjamin DEROTHE

bderothe@seinesaintdenis.fr

Département du Val-de-Marne (94)

Anne LATIEULE

anne.latieule@valdemarne.fr

Département du Val d'Oise (95)

Guillaume TESSIER

guillaume.tessier@valdoise.fr